

Le 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le 29 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 23 janvier 2015

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick		X
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon	X	
JACQUEMIN Isabelle	x	
PENVEN Gwénaél	X arrivé à 20h40	
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie	X	
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory	X	
SCHONG Bernard	X	
DELBEGUE Hervé		x

Pouvoirs :

Annick DEVOISIN donne un pouvoir à Monique FAVEL,
Hervé DELBEGUE donne un pouvoir à Frédéric GEHIN.

Les Conseillers présents, soit 16 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les Conseillers, à savoir Frédéric GEHIN.

Approbation du compte rendu de la réunion du dernier du conseil municipal :

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2014.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs : modification des statuts,
- CLIS (Classe d'intégration scolaire) de l'école St Joseph de la Tour du Pin : convention financière,
- Contentieux avec le Syndicat des Eaux des Abrets,
- Echange de terrains entre la commune et le Syndicat des Eaux des Abrets,
- Cession à l'euro symbolique de la moto Guiguet par le Comité des fêtes à la commune,
- Motion de soutien pour le Center Parcs,
- Questions diverses dont :
- travaux des différentes commissions,

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,

Décision n° 2014-17 : résiliation du bail de location du logement occupé par Mélanie Brusa à la Mairie, situé 35, impasse de l'ancien presbytère, au 31 décembre 2014.

Décision n° 2014-18 :

Vu le contrat de maintenance de l'ascenseur de la médiathèque n° 30 64124 passé avec KONE,

Vu le contrat de maintenance de l'ascenseur du bâtiment central du groupe scolaire n° 40 553820 passé avec KONE,

Considérant la nécessité de revoir les termes de la maintenance pour un équipement et de regrouper les contrats à des fins de simplification de gestion,

il a été décidé de résilier les contrats de maintenance des ascenseurs n° 40553820 et n° 3064124 passés avec KONE et de souscrire un contrat de maintenance global avec KONE à compter du 1^{er} janvier 2015. Le coût de la redevance annuelle est de 1094.20€ par équipement. Le contrat est conclu pour une durée d'un an pouvant être reconduite par période successive d'une année sans excéder 6 ans.

Décision n° 2014-19 :

Vu le bail rural signé le 3 janvier 2005 avec M. Bruno GENTIL,

Il a été décidé de renouveler le bail rural avec Monsieur Bruno GENTIL, exploitant agricole, demeurant à VEYRINS-THUELLIN, pour la parcelle section ZA n°6 d'une superficie de 3ha68 située au Marais. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2014. Le fermage annuel est représenté par une valeur en espèces de 3 quintaux de maïs à l'hectare.

Décision n° 2015-1 : Signature d'un marché avec l'entreprise PL FAVIER de Morestel pour le programme de voirie 2014-2015. Le montant du marché s'élève à 15 000€ HT.

Décision n° 2015-2 : Signature d'un contrat avec le laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère pour la réalisation d'autocontrôles en hygiène alimentaire au restaurant scolaire. Le contrat prend effet du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est prévu un contrôle par trimestre, le coût dépend du nombre et du type d'échantillons prélevés. Le règlement doit être effectué auprès de la Paierie Départementale à réception du titre exécutoire.

Décision n° 2015-3 : Considérant la nécessité d'acquérir un logiciel et des signatures électronique pour permettre la dématérialisation complète de la chaîne comptable et financière, il a été décidé l'acquisition du logiciel DOCUMIND ON-LINE Module pièces comptable auprès de JVS, ainsi que la maintenance, plus 2 certificats électroniques pour la signature électronique des documents.

- Délibération n° 2015-1-1 : Communauté de Communes du Pays des Couleurs : modification des statuts,

Par délibération en date du 8 décembre 2014, le conseil communautaire avait délibéré pour modifier l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs relatif aux compétences. Le conseil communautaire souhaitait ajouter les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires, B – aménagement de l'espace

- Appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire
- Elaboration d'un PADD intercommunal

Au titre des compétences optionnelles, D – action sociale d'intérêt communautaire

- Le « point info autonomie labellisé »
- Les études et actions destinées à lutter contre la désertification médicale du territoire

Il était également proposé un toilettage de ce même article 2 des statuts de la CCPC dans un objectif de mise à jour et/ou de redéfinition de certaines dispositions.

Conformément à la procédure définie à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire nécessite une décision des conseils municipaux des Communes membres de la CCPC.

C'est pourquoi cette modification a été inscrite à l'ordre du jour.

Cependant, la délibération du conseil communautaire doit être rectifiée à la demande des services de l'Etat suite au contrôle de légalité. Ce point sera reporté sur l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- Délibération n° 2015-1-2 : CLIS (Classe d'intégration scolaire) de l'école St Joseph de la Tour du Pin : convention financière,

Un enfant de Corbelin est scolarisé en CLIS à l'école St Joseph de la Tour du Pin. Il convient de délibérer pour la participation financière que doit la commune à l'école pour le fonctionnement de cette CLIS. Le coût est de 1104€an

Frédéric Géhin voudrait savoir dans quelle école (publique ou privée) l'enfant était scolarisé avant son entrée dans cette CLIS. Les parents ont-ils choisi cet établissement ou l'enfant a-t-il été placé par les services de l'Inspection de l'Education Nationale ?

Grégory Meyer estime que si cette scolarisation dans un établissement privé est à l'initiative des parents, la commune n'a pas à participer financièrement.

S'agissant d'une famille nouvelle sur la commune et la première fois également qu'un élève est scolarisé dans la CLIS d'une école privée, le Maire n'a pas de réponse à apporter.

Il tient toutefois à souligner que ce n'est pas le choix des parents de scolariser un enfant dans une CLIS et qu'il y en a peu dans le secteur (Les Avenières, Morestel, la Tour du Pin...) .

Le coût demandé par l'école Saint Joseph 1104€ n'est pas plus élevé que les autres établissements (limite de la participation fixée à 1500€ par le Préfet). C'est pourquoi il est favorable au paiement de cette participation financière.

Le conseil municipal après avoir voté à 15 voix pour et 4 abstentions (Frédéric Géhin, Hervé Delbègue, Grégory Meyer et Bernard Schong) :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS avec l'OGEC de l'école privée St Joseph de la Tour du Pin pour l'année scolaire 2014/2015. Le coût est de 1104€ pour l'année.

- Délibération n° 2015-1-3 : Contentieux avec le Syndicat des Eaux des Abrets,

Le syndicat des Eaux des Abrets a engagé une procédure auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre la commune de Corbelin pour avoir construit et raccordé au réseau syndical d'assainissement collectif un collecteur communal,

Le syndicat des Eaux a décidé lors de sa séance du 25 juin dernier d'engager une nouvelle négociation avec la commune.

Une rencontre a eu lieu le 29 octobre 2014, les points de convergence de la négociation ont été les suivants :

- La Commune de Corbelin demande au Syndicat de construire un nouveau collecteur d'eaux usées conforme à ses prescriptions techniques usuelles, en remplacement de la canalisation installée par la Commune et de son prolongement par un particulier sous la voie communale, soit une longueur totale de 105 ml.
- La Commune de Corbelin apporte un financement de 20 000 € auxdits travaux estimés à un total de 36 000 €. Cette participation pourra être corrigée en plus ou en moins dans la limite de 1 000 €, au vu du coût réel de l'opération.

Le conseil syndical a validé cet accord, reste à le formaliser pour la commune.

Frédéric Géhin ne souhaite pas rouvrir la polémique, simplement il regrette que la commune ait à payer deux fois sachant que la commune aurait pu avoir gain de cause dans la procédure contentieuse engagée par le Syndicat auprès du Tribunal Administratif.

Si Raphaël Valbuena, délégué de la commune auprès du Syndicat, a pris la parole pour rappeler l'historique de ce contentieux, Michel Lagache souhaite que le conseil délibère afin de mettre un terme à ce conflit car aller au contentieux sera long et coûteux pour la commune. Les discussions closes, le conseil municipal, après avoir voté à 15 voix pour, 3 contre (Frédéric Géhin, Hervé Delbègue et Bernard Schong) et 1 abstention (Grégory Meyer) :

- ACCEPTE de mettre un terme au contentieux qui oppose la commune au Syndicat des Eaux des Abrets selon les termes de l'accord définis ainsi :

- La Commune de Corbelin demande au Syndicat de construire un nouveau collecteur d'eaux usées conforme à ses prescriptions techniques usuelles, en remplacement de la canalisation installée par la Commune et de son prolongement par un particulier sous la voie communale, soit une longueur totale de 105 ml.
- La Commune de Corbelin apporte un financement de 20 000 € auxdits travaux estimés à un total de 36 000 €. Cette participation pourra être corrigée en plus ou en moins dans la limite de 1 000 €, au vu du coût réel de l'opération.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

- Délibération n° 2015-1-4 : Echange de terrains entre la commune et le Syndicat des Eaux des Abrets, Cession gratuite d'un terrain au syndicat des eaux des abrets

La construction du transit par le Syndicat des Eaux des Abrets visant à acheminer les effluents de la Commune de CORBELIN comprenait un poste de refoulement, au bord de la route de la Buye. Ce dernier ouvrage a été implanté sur une parcelle d'une surface d'environ 84 m² détachée d'un terrain appartenant à la Commune de CORBELIN. La transaction foncière correspondante n'a jamais été régularisée.

Le Maire propose de céder gracieusement au Syndicat cette surface de terrain cadastrée sous le numéro AC 4.

Acquisition du terrain de l'ancienne station d'épuration de corbelin

Dès la fin d'exploitation de la station d'épuration du « Pourraz » à CORBELIN, la Commune avait fait savoir qu'elle souhaitait disposer du terrain sur lequel elle est implantée et, dans ce but, en devenir propriétaire.

La décision de transaction foncière avait été différée dans l'attente des conclusions du schéma directeur d'assainissement collectif quant à la nécessité, en particulier, de réutiliser en bassins d'orages les ouvrages désormais inexploités.

Ces conclusions s'avérant finalement négatives, le Syndicat des Eaux est disposé de céder, gracieusement et en l'état, l'intégralité du site à la Commune de CORBELIN c'est-à-dire la parcelle cadastrée section AC n°45 d'une superficie de 5245 m².

Le conseil doit délibérer sur ce point.

Comme l'acquisition de la parcelle se fait en l'état, Grégory Meyer demande ce qu'il est envisagé de faire sur ce site.

François Manon souhaiterait en faire un lieu de stockage des déchets végétaux ainsi que leur broyat dans l'attente de leur réutilisation en paillis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- SE DECLARE favorable à ces transactions entre la commune et le syndicat des eaux des Abrets,

- DEMANDE au Maire de saisir le Service France Domaine pour l'estimation de ces biens et de se mettre d'accord pour la répartition des frais notariés entre la commune et le syndicat.

- délibération n° 2015-1-5 : Cession à l'euro symbolique de la moto Guiguet par le Comité des fêtes à la commune,

La moto Guiguet exposée depuis de nombreuse année dans le hall de la Mairie et précédemment dans l'espace culturel Marie-Joseph Lénault appartient au Comité des Fêtes. Lors de sa réunion du 9 janvier 2015, le bureau a décidé de céder la moto à la commune avec une clause de non cession pour un euro symbolique.

Le conseil doit délibérer.

Le conseil municipal à 18 voix pour et 2 abstentions (Yves Diaz et Marie-Hélène Lajon car membres du comité des fêtes)

- ACCEPTE la cession par le Comité des Fêtes de la Moto Guiguet à la commune à l'euro Symbolique,

- ACCEPTE la clause de non cession.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- délibération n° 2015-1-6 : Motion de soutien pour le Center Parcs,

Le Maire a transmis la demande du président de la communauté de communes Bièvre Isère demandant un soutien des autres collectivités à tous les conseillers. Il ajoute que cette motion a également donné lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire et qu'elle a été votée.

Le Maire lance le débat au sein du conseil.

Il ressort que si le projet de centre de loisirs Center Parc a fait l'objet de l'actualité avec les actions engagées par les fondamentalistes hostiles à ce projet, les conseillers n'ont pas une connaissance approfondie du dossier pour en apprécier les tenants et les aboutissants.

Il est toutefois rappelé que ce projet a fait l'objet d'enquêtes publiques et qu'il a été validé par les services de l'Etat.

Certain conseillers s'interrogent sur le nombre précis d'emplois créés, sur leur pérennité, sur la nuisance induite sur le terrain, d'autres, comme Frédéric Géhin, précisent qu'ils voteront la motion par respect des décisions des élus locaux et départementaux prises conformément aux lois de la République.

Après discussion, le Maire soumet au vote cette motion

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en terme d'emploi s et d'activités économiques et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet au mépris de toutes les règles démocratiques, le conseil municipal à 11 voix pour, 2 contre (Annick Devoisin, Isabelle Jacquemin) et 6 abstentions (Aurélié Santus, François Manon, Marie-Hélène Lajon, Frédéric Guillermard, Yvon Debiez et Gwénaél Penven) :

- DENONCE les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,
- DENONCE le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants.
- DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- REAFFIRME son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

- Questions diverses dont :

délibération n° 2015-1-7 : Convention cadre de participation financière pour les formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNEPT) :

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

Le conseil municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention cadre de participation financière pour les formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

- Travaux des différentes commissions,

Déneigement :

Le premier déneigement de la saison a eu lieu la semaine passée, sans Georges Paccalin, agriculteur qui assurait le déneigement avec les employés communaux depuis plusieurs années. Ce dernier est décédé en décembre dernier et le Maire lui a rendu hommage.

Suite à la chute de neige, des arbres menaçaient de tomber au Jacquet: la commune a fait appel à une entreprise d'élagage et en a profité pour traiter d'autres cas notamment au Ginard. Il est prévu d'intervenir auprès de certains propriétaires pour leur demander d'élaguer leurs arbres.

Yvon Debiez demande dans quelle mesure la commune peut intervenir. Le Maire le peut au titre de ses pouvoirs de police.

Vœux de la municipalité :

Le maire demande s'il y a des remarques, des conseils ...

Le Maire a souhaité ses vœux à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans accompagnées d'une invitation pour la cérémonie.

L'année prochaine, les vœux auront lieu le vendredi 15 janvier 2016.

Communication :

Les agendas ont été distribués, le Maire fait savoir qu'il en reste, s'il y a des besoins.

Bien qu'il y ait eu des erreurs, ce fut un gros travail et cette initiative semble avoir été appréciée d'après les retours qu'en ont eus les élus.

Monique Favel :

La distribution du colis des anciens en décembre s'est bien passée.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu fin février pour préparer notamment le repas des anciens.

Michel Lagache :

Eclairage public :

Il a lancé un appel aux conseillers pour qu'ils signalent les zones déficientes en éclairage ou les lampes hors-service.

Il convient de vérifier que tous les arrêts de car bénéficient d'un éclairage.

François Manon demande à faire installer des leds. Cette question a été posée à la Communauté de Communes, puisque cette compétence lui revient : il s'avère que la technologie des leds n'est pas encore assez performante pour ce type d'éclairage.

Travaux au cabinet infirmier :

Les travaux sont achevés.

Fossés :

La campagne a commencé.

Chauffage à l'école :

Isabelle Jacquemin signale que les classes sont trop chauffées, y a-t-il possibilité de moduler la température ? Michel Lagache s'en occupera.

Ce signalement fait rappeler à François Manon l'utilité qu'aurait la commune à demander l'audit énergétique global proposé par le SEDI.

Michel Lagache informe que l'isolation des combles des écoles est à refaire suite aux travaux de rénovation, la laine de verre a été piétinée et n'est plus isolante. La compagnie Total prendra en charge les travaux, seuls 20% de la somme incombera à la commune. Le dossier est en cours.

Revêtement du revêtement sportif de la salle polyvalente :

D'après le fournisseur du sol : il n'est pas nécessaire de poser des tapis de protection sur ce type de sol. Depuis la création de la salle, il est demandé à tous les utilisateurs de protéger le sol avec des tapis pour toutes les manifestations qui nécessitent la pose de chaises et de tables.

Il suffirait de vérifier le bon état des embouts des pieds de chaises.

Yvon Debiez fait remarquer que si le revêtement est encore bon, c'est peut être parce qu'il y a eu ces précautions d'emploi depuis sa création.

Bernard Schong pense qu'il est préférable de demander un autre avis sur la nécessité ou non de protéger le sol.

Yves Diaz a fait un essai : un poids a été placé sur une chaise posée directement sur le sol : si une marque a été relevée après le retrait de la chaise, elle a disparu rapidement.

La durée d'utilisation d'un tel revêtement est de 12-15 ans. L'état du sol actuel est encore bon, mais la question de son renouvellement va se poser d'ici quelques années : il faut compter environ 30 000 € pour une rénovation superficielle du sol (sur 2 mm), contre 60 000€ pour une rénovation totale.

Grégory Meyer interroge : quelle différence y-a-t-il entre une rénovation partielle et une rénovation totale ?

Cette question sera approfondie le moment venu.

En attendant, le nouveau marquage pour le basket sera fait cette année.

Yves Diaz conclut en rappelant que les tapis de protection restent obligatoires pour l'instant tant que les embouts des pieds de chaises ne seront pas changés.

Bernard Schong :

Une personne lui a signalé plusieurs cas de travaux qui seraient réalisés sans autorisation : il va vérifier ces renseignements avant d'en informer la Mairie.

Béatrice Berger :

Nouveaux rythmes scolaires :

Mme Culoma, inspectrice de l'Education Nationale, est venue en Mairie à la demande du Maire pour faire le point sur les nouveaux rythmes scolaires et pour préparer la prochaine

rentrée. Cette rencontre a été très enrichissante, Mme Culoma a proposé des pistes pour la rentrée prochaine dont notamment les espaces ludiques.

Une réunion publique avec les parents d'élèves, les enseignants, les élus et avec la présence de Mme Culoma, a été fixée au mardi 7 avril à 20 h à la salle des fêtes. Les parents pourront s'exprimer sur l'organisation actuelle et Mme Culoma présentera les préconisations de l'éducation nationale en matière des nouveaux rythmes scolaires.

La commune devra établir un Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée 2015/2016, sans ce document, la commune ne pourra plus percevoir l'aide financière de l'Etat.

Une première ébauche sur la forme du PEDT a été élaborée et sera à travailler avec le fond en sous-commission.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP):

Les parents ne signalent pas les absences occasionnelles ou définitives.

Tous les jours des enfants manquent à l'appel, d'où un retard pour le début des activités...

Il faudra refaire passer un rappel et créer une fiche de liaisons pour les absences.

Bilan des TAP

Le groupe de travail « mutualisation » de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs établit actuellement un bilan sur l'organisation des TAP dans les 20 communes. Ce bilan sera présenté en conseil municipal dès sa finalisation.

Précision sur le transport scolaire :

Le Maire a rencontré le transporteur : tant que les enfants n'arrivent pas à l'angle du chemin de la Varlope, il stationnera sur le parking J Brosse au lieu de stationner sur la route départementale, gênant ainsi la circulation.

Enseignement à domicile :

2 familles font l'enseignement à leurs enfants à domicile : une enquête sociale, à la demande de l'inspection de l'éducation nationale, est en cours. Elle est faite par Béatrice Berger et Monique Favel.

Personnel :

Alexia Ferry, agent de la médiathèque, sera mutée à la communauté de communes du Trièves à compter du 1^{er} février. Christophe Sertel, animateur, sera absent plusieurs semaines après les vacances d'hiver.

Afin de pallier ces absences, un remplaçant a été recruté pour 3 mois, il s'agit de Jérôme Béquin qui possède son BAFA et qui a une forte expérience professionnelle dans le domaine du livre.

Ce remplacement laisse le temps de travailler sur l'organisation générale des services suite à la mutation et aux départs en retraite...

Centre de loisirs :

Pour le centre de loisirs du Moulin : les effectifs sont quasi complets pour les prochaines vacances.

Afin d'améliorer l'accueil au Moulin, des travaux ont été engagés pour transformer les anciens sanitaires en cuisine avec l'installation d'un lave-vaisselle. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

Pour les 12/18 ans au centre de loisirs du centre social des Avenières : la mairie n'a pas reçu d'informations sur le programme des vacances.

Frédéric Géhin questionne sur les relations avec le centre social des Avenières : il avait été question de dénoncer la convention qui lie la commune au Centre Social. Quant est-il ?

Il tient d'abord à rappeler que le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) qui fait l'objet d'une convention avec le Centre Social donne entière satisfaction.

Le Maire reconnaît avoir écrit au président du centre social pour lui faire part du non respect de la convention et des dysfonctionnements dans la communication, uniquement pour l'action Jeunes. Il va engager des discussions avec le centre social pour que l'année 2015 se déroule dans de meilleures conditions. Il faut savoir que le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) de la commune a pris fin le 31 décembre dernier. Un contrat de poursuite d'une année (2015) sera conclu en vue d'intégrer le CEJ des Avenières et Veyrins-thuellin au 1^{er} janvier 2016. Il veut vraiment murir la réflexion car il ne faudrait pas qu'une telle décision pénalise les jeunes au final.

François Manon :

Les haies

Une exposition de photos sur les haies a lieu actuellement à la communauté de communes du Pays des Couleurs. Il y a possibilité de la faire passer dans d'autres communes en concertation avec Lo Parvi : il estime que ce serait bien de l'organiser à Corbelin.

Dérèglementation du tarif d'électricité :

La commune a signifié au SEDI son intention d'adhérer au futur groupement d'achat pour l'électricité.

Borne de recharge pour véhicule électrique :

Alors que les pouvoirs publics promeuvent les véhicules électriques, les bornes de recharge font défaut. Ne serait-ce pas l'occasion d'en installer au moins une sur la commune ?

Le Maire précise que le prochain véhicule communal pourrait être électrique.

Aurélie Santus :

Communication :

Le prochain travail de la commission concernera le site internet.

Deux solutions : soit le site actuel fera l'objet d'évolutions, soit il sera décidé de faire un nouveau site.

Distribution de la gazette corbelinoise :

A compter du jeudi 5 février

Jérôme Lantuejol :

Commission jeunes :

Un listing de 183 jeunes entre 11 et 18 ans a été établi.

Un flyer a été créé pour inviter tous ces jeunes à une rencontre qui aura lieu le 31 janvier.

Cette première rencontre permettra de faire le recensement des besoins des jeunes.

Une adresse mail spécifique a été créée :

adoscorbelin@gmail.com

Course cycliste de la vogue :

L'étoile cycliste st clairoise va proposer un nouveau parcours pour 2015.

Grégory Meyer :

Il souhaite revenir sur les relations avec le centre social.

Compte tenu de la situation actuelle, il craint que la rupture ne soit définitive entre la commune et le centre social pour l'action jeunes.

Yves Diaz et Béatrice Berger l'informent qu'il n'y a pas de rupture.

Le Maire déclare qu'il a dû faire part du non-respect de la convention : il a rencontré plusieurs fois la directrice, le président mais que rien ne semble changer. Il a même rencontré ses homologues des Avenières et de Veyrins-Thuellin qui partagent pour partie les mêmes préoccupations que la commune.

Dans le cadre du CEJ, la commune a des comptes à rendre à la CAF : or il n'y a aucun retour du centre social qui est le gestionnaire. La CAF n'aurait même pas dû verser les prestations dans le cadre du CEJ.

Il est noté une fois de plus l'absence de la commune au Conseil d'administration de l'association gérant le centre social.

Frédéric Géhin :

Compte tenu des derniers évènements, est-ce que la commune va s'abonner symboliquement à Charlie Hebdo ?

Cette éventualité n'a pas été évoquée.

Isabelle Jacquemin – Claude Carrias :

Il convient de fixer la date de la prochaine réunion.

La bonne participation des élus du CME lors de la cérémonie des vœux a été appréciée par tous. L'année prochaine, il est probable que les jeunes élus se retrouvent aux côtés de leurs aînées.

Yves Diaz :

Patrimoine :

Une fois que la cession de la moto Guiguet au profit de la commune sera actée, il conviendra d'envisager une restauration.

Réunion de la commission patrimoine : 11 février

Commission fête du village du 27 juin : 12 février à 20 heures

Vie Associative :

Pour les associations c'est la période des Assemblées Générales : globalement les bureaux restent assez stables.

La convention d'occupation des salles vue lors d'un précédent conseil sont en cours de diffusion auprès de toutes les associations.

Prochaines réunions du conseil municipal :

12 mars : préparation des élections départementales des 22 et 29 mars.

9 avril : vote du budget.

La séance est levée à 23 heures 05 .

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS**

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
SCHONG Bernard	